



# PROGRAMME FORMATION

# PLOMB

## Prérequis

*Pré requis formation conseillés (non obligatoire)*

- Avoir des connaissances générales du bâtiment (voir formation « Termes Techniques du Bâtiment » chez EBTP).

## Objectifs

Être capable de réaliser un « **Constats de Risques d'Exposition au Plomb CREP** » selon Norme NF-X46-030.

- **Obtenir une attestation de formation obligatoire** pour se présenter à l'examen de **certification** conformément à l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant entre autres les modalités de formation et certification des opérateurs en diagnostic immobilier.

## Durée

**3 jours (24h)**

## Délai d'accès

Immédiat

## Tarifs

Voir grille des tarifs

## Contact

Site : [www.ebtp.fr](http://www.ebtp.fr)

Tel : **05.61.37.73.79**

**06.71.91.27.09**

Mail : [administratif@ebtp.fr](mailto:administratif@ebtp.fr)

## Accessibilité

Peut être adaptée / Etude au cas par cas / Fiche PSH voir site web

**Formation en Présentiel**

## Modalités d'évaluation

Validation des acquis de formation = QCM (évaluation entre compétences attendues dans les arrêtés de compétences et celles observées)

## Documents délivrés

Attestation de formation stipulant dates de présence au formation et avis de "réussite avec succès" ou non des acquis formation. Conformément à l'arrêté du 24 Décembre 2021, modifiant l'arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de formations

## Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.

Moyens matériels - Vidéo projection, plateau technique ...

Moyens humains - Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.

Documentation - Un support de cours papier format "A4" relié, reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

## JOUR 1- Matin (4 heures)

- Historique du plomb en habitation,
- Les pathologies générées,

## JOUR 1 – Après Midi (4 heures)

- Champ d'application de la recherche du plomb au regard de la loi,
- Habitats concernés (immeubles sur mutation avant 1948...),

## JOUR 2 – Matin (4 heures)

- Comment mener les opérations expertales,
- Conseils si analyse positive et détermination du risque d'exposition,

## JOUR 2 – Après Midi (4 heures)

- Les technologies actuelles pour la recherche de plomb,
- Instrument à source radioactive,
- Autres techniques... .

## JOUR 3 – Matin (4 heures)

- Remplir un rapport diagnostic Plomb,
- Les conditions administratives pour être agréé par la DDAS,

## JOUR 3 – Après Midi (4 heures)

- Rapport type de diagnostic et réalisation d'études de cas pratiques, émission d'un rapport selon un scénario exemple de mission.

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis



Conformément à l'arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de formations.